

L'homme est et sera toujours esclave de ses besoins et de ses infirmités ; il est esclave de la loi, nul homme ne pouvant jouir d'une liberté que la loi ne lui accorde pas.

Il est esclave de ses devoirs envers ses semblables.

Il est esclave des rapports de nécessité, que Dieu même a établis entre les membres d'une même société.

Si chacun vouloit être libre aux dépens d'autrui, personne ne seroit libre.

On n'est jamais libre de nuire, ni d'essayer de nuire.

On n'est jamais libre de punir et de se venger ; il faut que ce soit la loi qui venge et qui punisse.

La licence est diamétralement opposée à la liberté.

2°. L'égalité sociale n'empêche pas que l'inégalité ne subsiste dans les facultés morales et physiques ; et ce sont-là des jeux du hasard, qui entrent dans les vues secrettes de la providence, mais qui ne prouvent rien devant la loi.

Le sot n'est point l'égal de l'homme d'esprit.

Le valétudinaire, dont la complexion est délicate, la taille petite, le physique foible, n'est point l'égal de l'homme robuste, d'un appétit dévorant, et d'une bonne constitution.

L'homme instruit et studieux n'est point l'égal de l'homme ignorant et paresseux.

L'homme vif et décidé n'est point l'égal de l'homme lent et irrésolu.

L'homme vicieux n'est point l'égal du sage.

Tous les caractères varient entr'eux, en raison des différentes complexions ; et ce sont là des inégalités réelles.

De ces inégalités, fondées sur la nature elle-même, résulte la diversité des professions et des travaux, qui est un bienfait pour la société.

Tel se sent né pour un état, tel pour un autre ; tel a plus d'activité, tel en a moins ; tel a de l'ordre dans ses affaires, tel les dérange par son inconduite ; tel résiste à ses passions, tel cède à la vivacité de ses sens ; &c. &c. &c.

Mais la Loi est la même pour ces diverses classes d'hommes, et toutes ces différences ne sont absolument rien à ses yeux.

(A continuer.)